Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
YVETOT NORMANDIE

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2030



Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Sommaire

LEXIQUE 5
INTRODUCTION 7
1- Présentation de la structure et son fonctionnement 9
2- La gouvernance du PLPDMA 10
3- Diagnostic du territoire 11
3-1 Caractéristiques du territoire 11
3-2 La production de déchets 11
3-3 Les coûts annuels de traitement des déchets 14
3-4 Les précédentes actions de prévention 15
3-5 Les grands objectifs 16
4- Programme des actions de prévention 2024-2030 17
AXE 1 : Être éco-exemplaire 18
AXE 2 : Sensibiliser 19
AXE 3 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets 22
AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire 29
AXE 5 : Augmenter la durée de vie des produits 34
5- Fiches actions 36
AXE 1 : ÊTRE ÉCO-EXEMPLAIRE 37
AXE 2 : SENSIBILISER POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS 40
AXE 3 : ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS 44
AXE 4 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE 50
AXE 5 : AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS 54
ÉVALUATION FINANCIÈRE 57
MOYENS HUMAINS 58
ANNEXES 59
I- La procédure d'adoption du PLPDMA (dates prévisionnelles*) : 59
II- Planning du PLPDMA 2024 – 2030 : les grandes lignes 60
III- Budget 2024 61

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

A3P : Le réseau A3P est un réseau à portée nationale, piloté par l'ADEME, qui regroupe près de 400 territoires, engagés dans des plans d'action en faveur de l'économie circulaire

CCYN : Communauté de Communes Yvetot Normandie

CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

CM (déchetterie) : Croix-Mare

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CRAR : Collectif Ressourceries Acteurs du Réemploi

CS : Collecte sélective (= collecte des déchets recyclables)

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (produits chimiques, ex : peintures)

DMA : Déchets ménagers assimilés

DLC : Dates Limites de Consommation

DV : Déchets verts

ESS : Economie Sociale et solidaire

GES : Gaz à effet serre

Loi AGEC : Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

MAM : Maison d'Assistantes Maternelles

MODECOM : Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAT : Plan Alimentaire Territorial

PLPD : Plan Local de Prévention des Déchets

PTP : Plans Territoriaux de Prévention

PLP : Programmes Locaux de Prévention

PLUi : Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

PNRBSN : Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

SEVEDE : Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire

SMITVAD : Syndicat Mixte de Traitement et Valorisation des Déchets

ST : Services Techniques

TLC : Textile, Linge et Chaussures

TLC (déchetterie) : Touffreville-la-Corbeline

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

INTRODUCTION

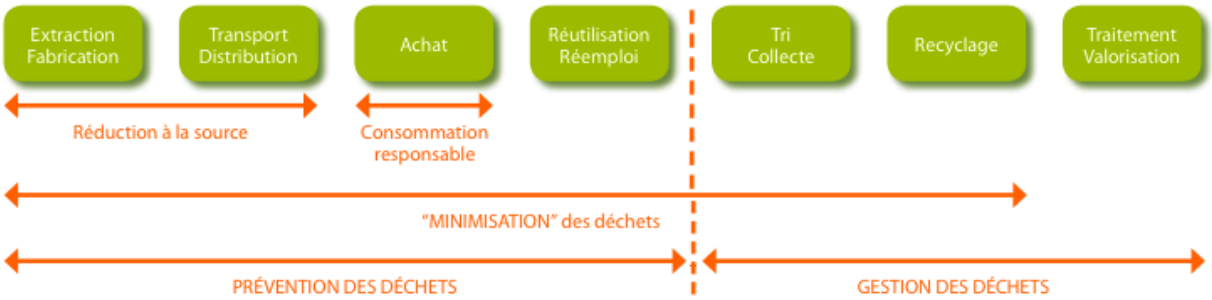


Figure 1 - Le cycle de vie d'un produit. Source : ADEME

La prévention des déchets consiste **à développer des actions visant à éviter et à réduire la quantité et la nocivité des déchets à chaque étape du cycle de vie des produits.**

Depuis 2008, la Directive cadre européenne (directive n°2008/98/CE) donne priorité à la prévention dans la hiérarchie des modes de gestions des déchets, puisque « **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».**

La prévention des déchets est l'axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis la loi « Grenelle II » de 2010 (12 juillet 2010, Code de l'environnement, art. L. 541-15-1).

Ensuite, la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), du 17 août 2015, fixe d'autres objectifs : la **réduction de 30% des déchets non dangereux entre 2010 et 2020**, la promotion de l'économie circulaire, ainsi que la révision de l'objectif de réduction des déchets ménagers assimilés (DMA) par habitant de **10% à l'horizon 2020**. Les DMA regroupent les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multi matériaux des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques (commerçants, artisans, etc.) collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchetterie.

Cinq ans plus tard, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) (loi n° 2020-105 du 10 février 2020), est créée pour rehausser les objectifs contre le gaspillage alimentaire. Elle a comme objectif de le **réduire de 50%** par rapport au niveau de 2015 et cela d'ici 2025.

De plus, cette même loi créée un focus sur la valorisation des biodéchets. La loi AGEC établit **l'obligation du tri à la source des déchets alimentaires des particuliers dans toute la France d'ici le 1er janvier 2024.** Cela veut dire que chaque collectivité doit étudier et identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les déchets alimentaires à la source et s'assurer que ceux-ci pourront être valorisés et non mis en décharge.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Le **Programme National de Prévention des Déchets de 2021-2027** est utilisé comme base pour ce PLPDMA, tout comme le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Normand adopté le 15 octobre 2018.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

1- Présentation de la structure et son fonctionnement

La Communauté de Communes Yvetot Normandie assure la collecte des ordures ménagères ainsi que les déchets recyclables (CS) en porte-à-porte sur 19 communes en régie. La CCYN fournit aux usagers des conteneurs à ordures ménagères ainsi que des sacs et conteneurs jaunes pour les déchets recyclables.

Le verre est collecté en apport volontaire avec la mise à disposition de conteneurs répartis sur tout le territoire. Parallèlement, la CCYN réalise la collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) déposés dans des points d'apport volontaire, qui sont répartis sur le territoire intercommunal. Yvetot Normandie dispose également de deux déchetteries à Touffreville-la-Corbeline (TLC) et à Croix Mare (CM). De plus, la CCYN possède 5 plateformes de déchets verts qui sont réparties sur le territoire.

Le service gestion des déchets comprend 1 responsable de service, 1 coordinateur de collecte et des déchetteries, 1 animateur du tri, 1 responsable administrative, 1 secrétaire de service, 9 agents de collecte et 5 agents de déchetterie.

La CCYN applique la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour le financement de son service gestion des déchets. La REOM permet une facturation des usagers en fonction du service qui leur est rendu : nombre de collecte par semaine, nombre de personnes au foyer, volume du bac…

La REOM représente quasiment 80% des recettes du service gestion des déchets de la CCYN.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

2- La gouvernance du PLPDMA

Avant la création du PLPDMA, une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) a été créée pour identifier les personnes responsables de sa mise en œuvre, répartir les rôles et les responsabilités et tracer les objectifs communs de la collectivité :

- Un animateur du PLPDMA pour coordonner et dynamiser le projet au quotidien.
- Un élu référent pour incarner la volonté politique de la collectivité et porter le PLPDMA.
- Une CCES (équipe projet) rassemblée autour du binôme élu-animateur, pour mener à bien les tâches nécessaires. Elle est composée de deux élus référents (une Vice-présidente en charge de la Rudologie et un Vice-président en charge de l'Environnement), d'un responsable de service, d'un animateur du tri, du service Environnement, du service Développement Economique, du service Communication et d'une chargée de mission Rudologie. Toutefois, les membres de la CCES ne sont pas définis par la réglementation. Elle est ouverte à tout autre élu, tout autre membre de l'équipe projet, les partenaires institutionnels (ADEME, Département, Région…) entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, les associations et groupes de citoyens.
- Créer une culture commune de la prévention, tant au sein de la collectivité qu'en externe.
- Intégrer la politique de prévention des déchets dans une stratégie plus globale de gestion des déchets (mise en cohérence et synergies).
- Présenter le projet à enquête publique.
- Adopter le PLPDMA.

La mise à disposition de moyens humains adaptés est indispensable à la réussite.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

3- Diagnostic du territoire

Avant de passer aux axes du PLPDMA, il est important de connaître les spécificités des déchets sur le territoire.

3-1 Caractéristiques du territoire

La CCYN et ses 19 communes forment un territoire semi-rural, avec 26 035 habitants en 2020 (population totale Insee au 01/01/2020). La ville d'Yvetot est la ville centrale et la plus peuplée, avec environ 11 280 habitants, où il y a plus d'habitats collectifs. Les autres communes sont majoritairement rurales avec des habitations pavillonnaires.

3-2 La production de déchets

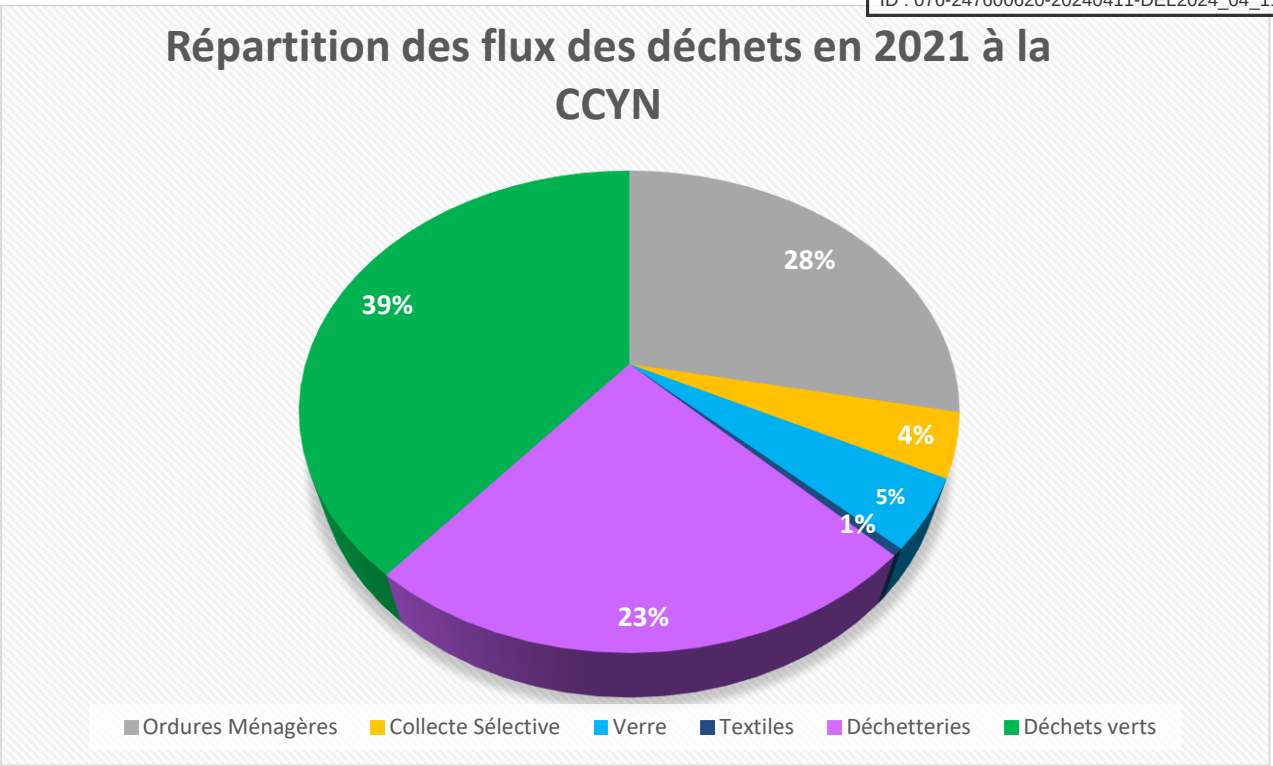
Le tableau ci-dessous montre l'évolution du tonnage des déchets sur le territoire de la CCYN et leur répartition par type de déchet sur les trois années étudiées.

Tableau 1 - L'évolution des tonnages des déchets à la CCYN

TYPE DE DÉCHETS	**2019**	***2020***	***2021***	***Evolution (2019-2021)***
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	6 012	6 164	6 250	+4%
Collecte Sélective	1 100	959	940	**-15%**
Verre	1 040	961	1 031	-1%
Textiles	119	133	107	**-10%**
Déchetteries	5 089	5 209	5 183	+2%
Déchets verts	7 394	7 021	8 651	**+17%**
TOTAL	**20 754**	**20 447**	**22 162**	**+7 %**

Il est important de noter que **les apports de déchets verts ont augmenté de 17% entre 2019 et 2021**, et qu'ils représentent **39%** des déchets gérés par la CCYN (en 2021) ce qui démontre qu'ils restent toujours le flux majoritaire sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE



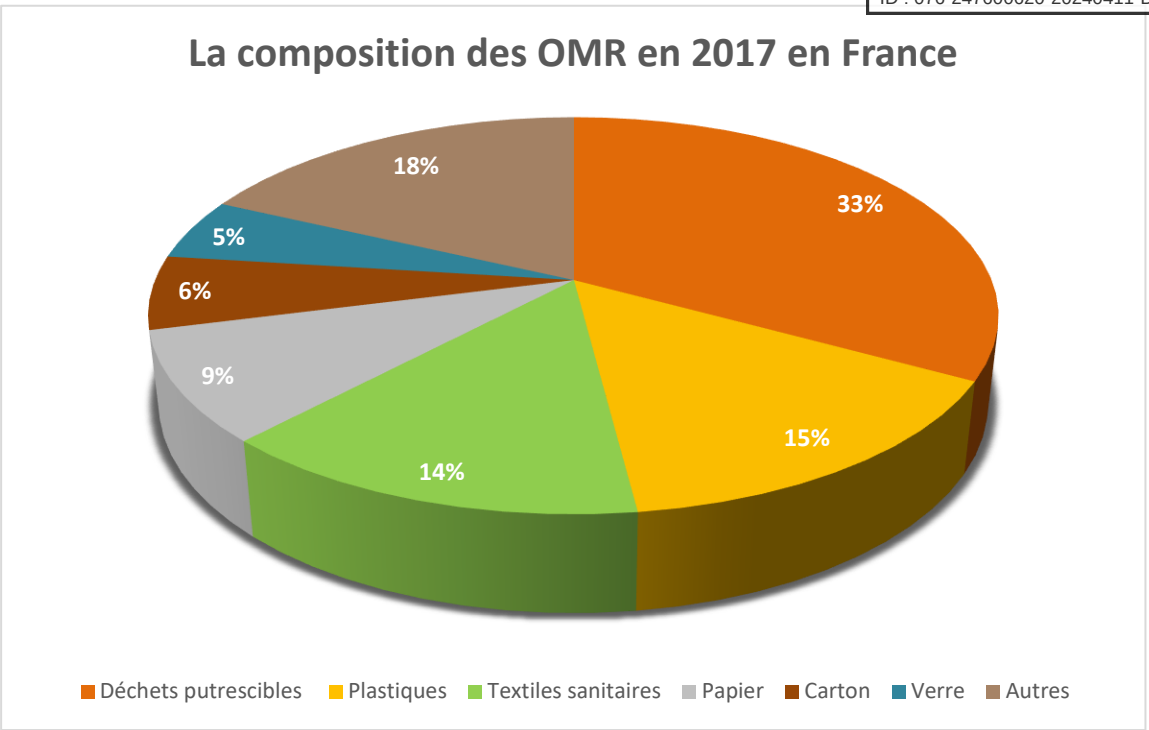
Graphique 1- Répartition des flux de l'année 2021

Le **graphique 1** illustre les données du **tableau 1** (ci-dessus)**.** Ce graphique démontre que **les trois principaux flux des déchets sur la CCYN sont actuellement les déchets verts, les OMR et les apports en déchetteries (hors déchets verts).**

Le MODECOM™ (Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés) 2017, réalisé par l'ADEME, présente les 3 catégories principales de déchets qui constituent les OMR en France : les déchets putrescibles (près de 33% soit 83kg/hbt/an), les plastiques (près de 15% soit 37 kg/hbt/an), et les textiles sanitaires (près de 14% soit 35 kg/hbt/an).

Les déchets organiques et/ou putrescibles sont aussi désignés par le terme « biodéchets » qui sont des déchets qui peuvent être biodégradables. Autrement dit, des déchets qui sont compostables. Ce sont les restes de cuisine et de repas, les épluchures, ainsi que les déchets verts de jardin.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE



Graphique 2- La composition OMR en 2017 en France (source : MODECOM17 – ADEME)

Il convient de comparer les déchets produits dans les années **2010** et **2020** pour se rendre compte à quel niveau se situe la CCYN. Cependant, il est important de rappeler le contexte particulier de l'année 2020 (pandémie de COVID) et prendre en compte que c'était une année atypique pour la production de déchets.

A partir du tableau ci-dessous, il est possible d'établir une comparaison :

Tableau 2- L'évolution des déchets par kilo/an/habitant

Déchets	Poids en tonnes		Ratio kg/an/habitant*		Evolution du ratio/hbt en % 2010-2020
	2010	2020	2010	2020	
Ordures ménagères	5 657	6164	259	224	-13%
Collecte Sélective	770	959	35	34,8	-1%
Verre	874	961	40	35	-12,50%
Textiles**	0	133	0	5	X
Déchetteries	2 954	5209	136	189	**+39%**
Déchets verts	5 011	7021	230	255	**+11%**
TOTAL	15 266	20 447	700	742,8	**+6%**

* ***2010 : 21 821 hbt / 2020 : 27 511 hbt*** *(INSEE, population totale en vigueur)*
** *Tri du textile n'existait pas en 2010*

Ce tableur tient compte de l'augmentation du périmètre de la CCYN à la suite de la loi Notre en 2016.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

L'objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2020 par rapport à 2010 **est loin d'être atteint**, puisque nous constatons une **hausse de 6% entre 2010 et 2020**.

Il est important de noter que les flux ayant particulièrement progressé sont les déchets issus des apports en déchetteries (hors déchets verts) et les déchets verts.

Les déchets verts forment donc depuis plusieurs années le flux majoritaire de déchets générés par la population, suivi par les ordures ménagères et les déchets issus des déchetteries.

3-3 Les coûts annuels de traitement des déchets

Tableau 3- Les coûts annuels de traitement des déchets

Prestation – année 2021	Entreprise	Coût en € TTC
Transport, traitement des ordures ménagères et des incinérables	SEVEDE et SMITVAD	**853 237,51 €**
Transport et tri des matériaux recyclables	Veolia	**428 176,74 €**
Transport et traitement des déchets verts	Collecti'vert	**233 411,13 €**
Transport et traitement des encombrants	Ipodec	**53 311,70 €**
Collecte et transport du verre	Mineris	**48 498,03 €**
Transport et traitement des déchets bois	Collecti'vert	**24 053,09 €**
Transport et traitement des cartons	Ipodec	**15 527,31 €**
Transport et traitement des DDS	Chimirec	**13 637,98 €**
Transport et traitement des gravats	Collecti'vert	**4 231,65 €**
Transport et traitement du polystyrène	Naturaulin	**5 294,64 €**
TOTAL		**1 679 379,78 €**

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

3-4 Les précédentes actions de prévention

Le 2 décembre 2009, la CCYN a adopté un Programme Local de Prévention des Déchets. Les objectifs fixés étaient de :

- Réduire la quantité de déchets verts de 5%.
- Diminuer le tonnage d'Ordures Ménagères (OMR et CS) de 7% en 5 ans.
- Stabiliser le tonnage de papier issu de la collecte sélective.
- Diminuer la quantité de piles.

Les actions de prévention qui avaient été retenues :

- La mise en place du compostage en impliquant 15 % des foyers possédant un jardin à pratiquer le compostage. Le but était de réduire la quantité de déchets verts et la fraction fermentescible des OM.
- Promouvoir la tonte mulching auprès des services techniques des communes afin de réduire la quantité de déchets verts.
- Organiser des opérations sans déchet auprès des scolaires pour la réduction des emballages ménagers.
- Promouvoir le dispositif stop-pub auprès des particuliers et communiquer sur la dématérialisation pour les administrations. L'objectif était de stabiliser le tonnage de papier.
- Promouvoir l'utilisation des piles rechargeables pour sensibiliser les enfants sur la toxicité des piles, la nécessité de les trier et de diminuer la consommation de piles jetables.

En 2016, le conseil communautaire de la CCYN a délibéré sur le bilan de ce premier PLPD : sur les années 2010 à 2014 le bilan était positif car la majorité des objectifs a été atteint et plusieurs catégories de déchets avaient diminué sur les cinq dernières années.

Cependant, un gros point noir reste la gestion des déchets verts qui n'a pas été maîtrisée avec un envol des tonnages. Ce flux était déjà devenu la catégorie de déchets majoritaire devant les ordures ménagères.

Bilan chiffré du PLPD 2010-2014

- Entre 2010 et 2013, la CCYN a distribué 681 composteurs soit environ 9% des foyers résidant en habitat individuel. On a observé une diminution de la production d'OMR qui est passée de 253 kg/an/hbt en 2010 à 232 kg/an/hbt en 2014 soit une baisse d'environ 8,5%.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

- **Les déchets verts ne sont pas maîtrisés à cause des plateformes d'apports volontaires réparties sur le territoire intercommunal pour lesquelles il est impossible de contrôler les apports** : usagers extérieurs à la CCYN, apports de professionnels, dépôts de très grosses quantités… **Le tonnage a progressé de 72%** entre 2010 (5011 tonnes soit 230 kg/an/hbt) et 2014 (8602 tonnes soit 379 kg/an/hbt).
- L'opération consistant à promouvoir la tonte mulching auprès des services techniques des communes n'a pas été réalisée. Les services techniques des communes sont des gros producteurs de déchets. En 2014, les déchets verts issus des ST de la ville d'Yvetot représentaient environ 425 tonnes soit environ 5% de la production totale de la CCYN.
- 1320 étiquettes Stop Pub ont été distribuées. La production de papiers est passée de 25 à 18 kg/an/hbt soit une baisse de 28 %. Cette importante diminution s'explique par le succès de l'opération « stop-pub » ainsi que par la baisse de la consommation du papier.

3-5 Les grands objectifs

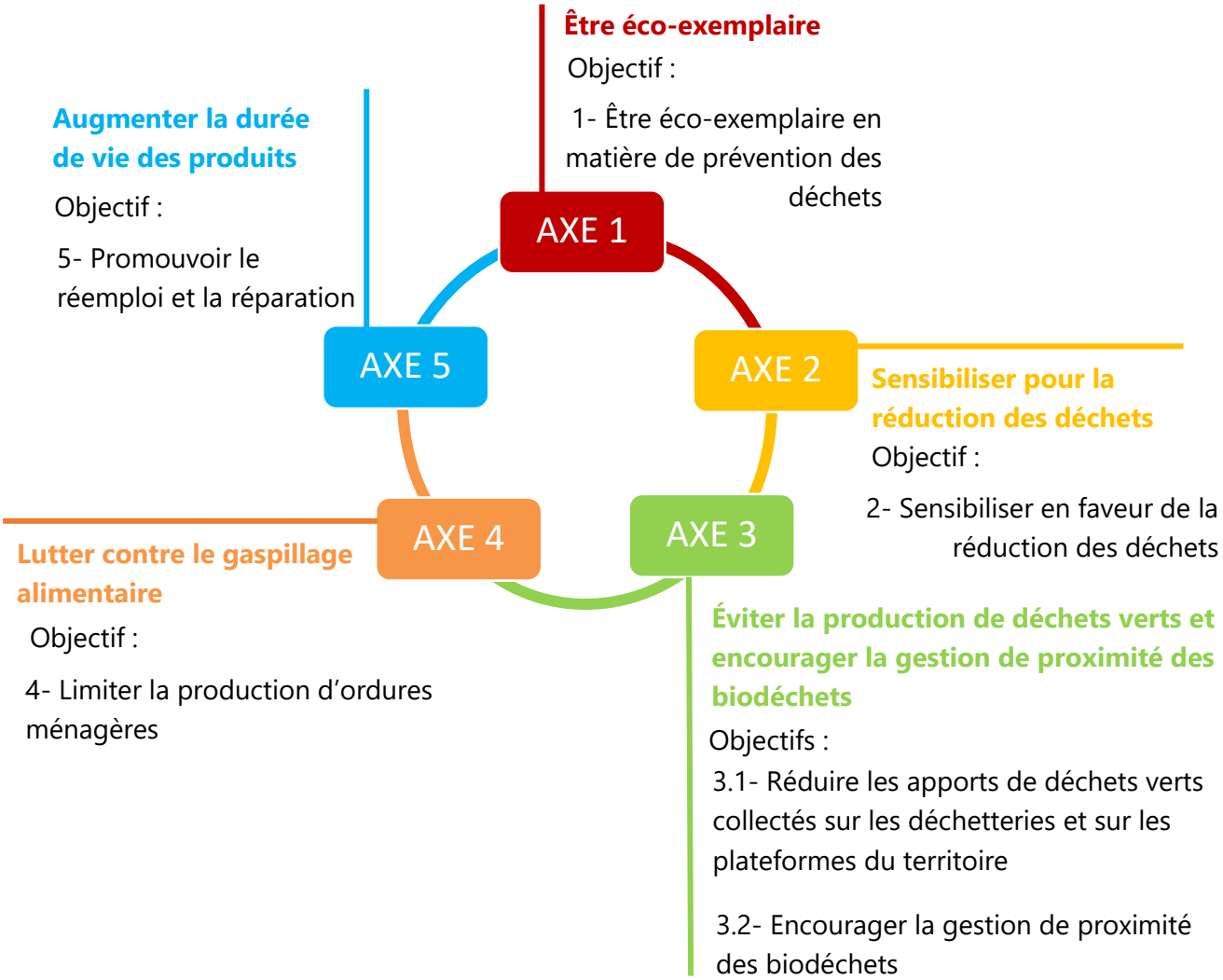
Les grands objectifs du PLPDMA d'Yvetot Normandie sont les suivants :

- **Réduire de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés produites par habitant en 2030 par rapport à 2010,**
- **Diminuer de 30% les quantités de déchets verts produites par habitant en 2030 par rapport à 2010.**

Ces objectifs sont en adéquation avec le Plan National de Réduction des Déchets (PNRD) et le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

4- Programme des actions de prévention 2024-2030



Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

AXE 1 : Être éco-exemplaire

Objectif n°1 : Être éco-exemplaire en matière de prévention des déchets

La Communauté de Communes dispose de la compétence déchets depuis sa création. Elle se doit donc d'être exemplaire en matière de prévention.



Figure 14 - Les gestes d'éco exemplarité

Action 1A: Favoriser l'éco-exemplarité des agents et des élus de la collectivité

La CCYN souhaite sensibiliser ses agents à la prévention et à la gestion durable de leurs déchets et implanter des bonnes pratiques au sein des administrations. La CCYN propose de :

1- Réaliser un état des lieux de la prévention et du tri.
2- Diffuser un questionnaire dématérialisé pour connaitre les habitudes des agents, des élus et des communes volontaires et recenser leurs idées pour la réduction des déchets des administrations.
3- Proposer une liste d'actions à mettre en place, élaborer un guide des bonnes pratiques éco-responsables et signer une charte d'engagement en interne.
4- Définir le déroulement d'une animation auprès des agents (thème abordé, durée de l'intervention etc.).
5- Réaliser des diagnostics dans les administrations et y instaurer des plans d'actions.
6- Procéder à l'organisation de l'atelier de sensibilisation des agents.
7- Réaliser une enquête de satisfaction auprès des agents.
8- Éditer et diffuser un outil de bonnes pratiques en matière de consommation responsable.

Action 1B : Être éco-exemplaire lors des évenements organisés par la CCYN

Il s'agit de mettre à disposition des organisateurs d'évènements des outils clés en main pour faire respecter les consignes de tri. Exemple : mettre à disposition des éco-cup, poubelle à mégot et affiches des consignes de tri sur chaque évenement.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Action 1C : Être éco-exemplaire sur la gestion des déchets verts

La CCYN souhaite être éco-exemplaire sur la gestion de ses déchets verts en interne. Lors de la rédaction de son marché de gestion des espaces verts, la CCYN proposera le mulching, la tonte et la fauche raisonnées adaptées aux différents endroits.

AXE 2 : Sensibiliser

Objectif n°2 : Sensibiliser en faveur de la réduction des déchets

Le PLPDMA doit être accompagné d'un dispositif de communication soutenu pour réussir à faire changer les habitudes. Chaque action nécessite une communication spécifique mais le plan d'actions s'insère dans une stratégie générale pendant toute sa durée.

Cette stratégie s'appuiera notamment sur la création d'un onglet spécifique à la prévention sur le site internet de la collectivité. Ce volet sera mis à jour régulièrement sur le site et sur les réseaux sociaux afin de communiquer sur les différentes actions mises en place (ex : initiatives menées sur le territoire, bonnes pratiques de compostage, alternatives de consommation éco-responsable etc.).

Action 2A : Communication générale pour la prévention des déchets

La CCYN propose de :

1- Communiquer sur le lancement du PLPDMA.
2- Élaborer un plan de communication sur 6 ans en utilisant tous les moyens de communication disponibles (panneau pocket, etc…).
3- Créer un onglet prévention sur le site internet et sur les réseaux sociaux et alimenter cet onglet au cours du PLPDMA.
4- Pérenniser les trois escape games[1] sur le tri et le recyclage (2 à la médiathèque et 1 mobile pour les scolaires).
5- Réaliser des vidéos de sensibilisation (d'une minute maximum) sur le fonctionnement de la collecte, du tri, du recyclage, du compostage, du réemploi et de la prévention des déchets et les diffuser.
6- Proposer des visites de sites : centre de tri, SEVEDE…
7- Concevoir des outils de communication innovants.
8- Pérenniser la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).
9- Afficher des messages de prévention sur les BOM de collecte.
10- Communiquer via le Vikibus et les panneaux d'information des communes pour instaurer une communication de proximité.

[1] Escapes games : Un escape game est un jeu immersif dans lequel un groupe de joueurs est enfermé dans un univers décoré selon un thème précis.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE



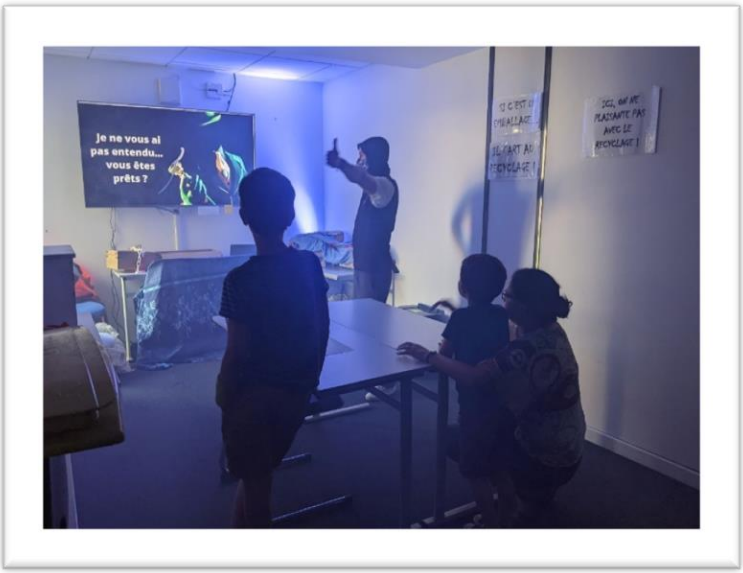


Figure 11 et 12 - Affiche et photos des animations sur le tri des déchets



Figure 13- Campagne #MasterBouteille de Citeo, épisodes de 20 secondes de sensibilisation sur les consignes de tri des bouteilles

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Action 2B : Sensibiliser l'ensemble des scolaires grâce à un programme d'animations tous niveaux

Les élèves sont les acteurs indispensables de la prévention des déchets sur le territoire et des actions de communication spécifiques doivent être menées auprès des établissements scolaires afin de leur permettre de développer dès le plus jeune âge des réflexes de prévention des déchets et de relayer ces informations auprès de leurs parents.

Pour accompagner le corps enseignant, des outils pédagogiques et des documents ressources leur seront proposés pour animer les cours.

La CCYN propose de :

1- Créer des animations de sensibilisation à la prévention des déchets.
2- Définir un programme pédagogique sur la prévention et élaborer des supports sur lesquels les enseignants pourront se baser.
3- Contacter les établissements scolaires, le SEVEDE et le centre de tri en début d'année pour établir le planning des visites.
4- Communiquer sur l'importance du tri à la source des biodéchets et du compostage.
5- Réaliser des animations variées à tous niveaux scolaires (de la maternelle au lycée).
6- Réaliser une enquête de satisfaction auprès des enseignants à la fin de l'année.

Action 2C : Communication spécifique à l'habitat collectif

L'habitat collectif représente un pourcentage non négligeable sur le territoire de la CCYN. Ces habitants nécessitent une communication spécifique afin de les accompagner dans leur changement de comportement et dans la réduction des déchets.

La CCYN propose de :

1- Recenser les besoins et les problématiques rencontrés auprès de l'ensemble des bailleurs par le biais de groupes de travail.
2- Mettre à niveau la conteneurisation et la signalétique.
3- Distribuer le guide du tri et de la prévention aux bailleurs.
4- En lien avec l'axe 3 : déployer le compostage partagé.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

AXE 3 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

- Objectif n°3.1 : Réduire les apports de déchets verts collectés sur les déchetteries et sur les plateformes du territoire ;
- Objectif n°3.2 : Encourager la gestion de proximité des déchets organiques (déchets alimentaires + déchets verts) ;

Les déchets verts sont des déchets végétaux issus de l'entretien des espaces verts publics, privés et des entreprises. Ils comprennent les résidus végétaux tels que les feuilles, les tontes de pelouse et gazon, les fleurs, les tailles d'arbustes et de haies, les branchages, les herbes et broussailles….

Les déchets verts représentent aujourd'hui le flux majoritaire de déchets sur le territoire et qui doit être prioritairement limité. Ils représentent, en 2021, **39% des déchets** d'YN, soit **317 kg/hab/an**.

La CCYN et ses 19 communes forment un territoire semi-rural, ce qui explique les forts volumes de déchets verts issus des ménages traités par la collectivité.

La CCYN dispose de deux déchetteries situées à Touffreville-la-Corbeline (TLC) et Croix Mare (CM), ainsi que cinq plateformes d'apport volontaires situées à Auzebosc, Allouville-Bellefosse, Hautot-Saint-Sulpice, Sainte-Marie-des-Champs et Hautot-le-Vatois.

De nos jours, la gestion de déchets verts est problématique :

- Les quantités ne cessent d'augmenter.
- Il est interdit de brûler en raison des risques sanitaires et environnementaux (particules fines, gaz à effet de serre).
- Le transport et le traitement coûtent de plus en plus cher et polluent.
- Les sols s'appauvrissent car les résidus végétaux n'y retournent plus.

Or, de nouvelles pratiques d'entretien des parcs et jardins offrent des solutions éco-responsables grâce à des techniques respectueuses des végétaux et des sols (taille douce, amendements organiques, broyage des déchets verts…), qui limitent les produits toxiques (pesticides…).

Ces pratiques font partie de la « gestion intégrée » des déchets verts. Le principe utilise une logique circulaire pour limiter la production végétale et utiliser les résidus sur place pour un retour au sol.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Action 3A : Mettre en place un service de broyage

Le broyage des végétaux permet de réduire la masse des déchets verts des jardins et de les valoriser en compost, paillage, litières pour animaux et en application dans les allées de jardin. **Le gazon, la pelouse et les branchages ne doivent donc plus être considérés comme des déchets mais comme une ressource naturelle**. La valorisation du broyat en paillis permet un retour de la matière organique au sol avec des nombreux bienfaits : nutrition et protection physique du sol, réduction des besoins en arrosage, etc.

Pour ce faire, la CCYN propose :

1- D'acquérir chez un professionnel un broyeur de végétaux et de branches ou faire réaliser cette prestation par une entreprise (par exemple : intégrer une prestation de broyage dans le marché « transport et traitement des déchets verts »).



Figure 2 -Broyeur de végétaux

2- D'installer des broyeurs sur un site de la CCYN.

3- Redonner le broyat aux usagers pour être ensuite utilisé.

4- Mutualiser un des broyeurs avec les services des espaces verts des communes.

5- Créer une plaquette de communication informant des usages du broyat.

6- Créer des partenariats avec les professionnels de la jardinerie du territoire pour qu'ils sensibilisent leurs clients à l'utilisation des broyats sur place.

7- Proposer des ateliers/prestations de broyage et de distribution du broyat à destination du grand public.

8- Tenir à disposition des agriculteurs locaux les déchets verts broyés (qui n'ont pas été récupérés par les usagers) pour être valorisés sous forme de co-compostage ou de paillage.



Figure 3 - Bois broyé (broyat)

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Action 3B : Promouvoir la gestion de proximité des déchets verts

Dans le contexte de réduction des déchets verts, la CCYN peut proposer aux habitants une subvention pour l'acquisition de robot tondeuse ou de tondeuse mulching comme forme de gestion de proximité.

A la place de se déplacer en déchetterie, le particulier qui possède un espace végétalisé chez soi pourra tondre sans produire des déchets verts. L'autonomie du robot tondeuse fait, qu'une fois installé et programmé, il tond en permanence. Il est aussi tout-terrain : il est adapté à tous les types de jardin, que celui-ci soit plat, en pente, avec bordure, chemin…



Figure 6- Robot tondeuse

De plus, certains modèles sont équipés d'un système antivol et dispose de capteurs d'obstacles et de retournements, protégeant ainsi les personnes de votre famille et vos aménagements. Enfin, il est écologique : pas de consommation de carburant fossile et pas de déchet en déchetterie.



Figure 7- Tondeuse mulching

Le mulching est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. La tondeuse mulcheuse coupe la partie haute de l'herbe en petits fragments qui se redéposent uniformément sur la pelouse, pour former un mulch ou paillis. Cette tonte avec broyages multiples de l'herbe passe presque inaperçue, puisque l'herbe hachée s'insinue entre les brins de la pelouse, où elle finit par se décomposer.

L'herbe broyée sert alors d'engrais naturel au gazon.

La CCYN propose de :

1- Créer une plaquette de communication informant des avantages du robot tondeuse/tonteuse mulching.
2- Créer des partenariats avec les professionnels de la jardinerie pour qu'ils sensibilisent leurs clients à l'utilisation des robot tondeuse / tondeuse mulching.
3- Communiquer auprès des usagers des déchetteries sur l'aide au financement de robot tondeuse/tondeuse mulching.
4- Aider au financement de robot tondeuse et de tondeuse mulching.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Action 3C : Promouvoir le jardinage au naturel

Pour encourager la gestion de proximité de déchets verts, la CCYN souhaite initier la population aux méthodes de jardinage alternatives et plus respectueuses de l'environnement, comme le paillage, le broyage et proposer le choix des essences moins productrices de déchets verts.

La réutilisation des branchages pour concevoir des haies sèches en est un exemple. Cela consiste à monter un muret de branchages de bois mort contenus horizontalement entre des piquets enfoncés dans le sol, servant de cadre.

Une haie sèche est rapide à installer : elle ne demande pas d'attendre plusieurs années avant de former une véritable clôture. Elle ne coûte rien, s'intègre aisément de façon décorative dans un jardin d'inspiration naturelle tout en se révélant utile pour se transformer en corridor biologique.

La haie sèche (ou haie morte) sert également d'abri à insectes, à oiseaux et à certains petits mammifères. Elle fait barrage au vent et à la pluie, et participe à l'établissement d'un microclimat favorable aux cultures du potager.



Figure 8- Réutilisation des branchages pour des haies sèches

En complément, il est proposé de déconseiller les plantations de thuyas aux nouvelles constructions. Les thuyas sont des conifères originaires de l'Amérique du Nord, donc une espèce exotique.

Selon l'ADEME, les tailles de thuyas sont difficilement valorisables en compost ou en paillage domestique. Afin de limiter les apports en déchetterie, il serait envisageable de

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

fournir une aide financière de la CCYN pour l'arrachage de haies de thuyas par un professionnel.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) appuie également le PLPDMA en matière de limitation de la plantation de thuyas, puisqu'il oblige aux habitants de planter des essences locales. La liste de recommandations des essences locales est disponible dans le PLUi.

Comme alternative aux thuyas, les communes au sud du territoire d'YN, faisant partie du Parc national régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN), peuvent bénéficier des commandes groupées d'essences locales du Parc à prix réduit.

Une autre option de jardinage naturel est **le paillage**. Il s'agit d'une technique qui consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques pour le nourrir et/ou le protéger. Ces matériaux sont déposés au pied des plantes dans les massifs.

Pour finir, **l'éco-pâturage** est aussi une option intéressante. Très rentable, il s'agit d'une méthode d'éco-paysage de gestion des espaces verts et naturels par l'action d'herbivores domestiques comme le mouton. Toutefois, une surface minimale de 1 500m² est nécessaire pour garantir un stock de nourriture suffisant à des moutons. Il est également possible de regrouper plusieurs espaces verts voisins pour atteindre cette surface minimale. Cette gestion douce du paysage réduit l'usage des moyens mécaniques et proscrit l'usage des produits chimiques.

Dans ce contexte, la CCYN propose de :

1- Inciter les habitants à l'utilisation des branchages en haies sèches et déconseiller les plantations des thuyas.
2- Communiquer auprès la population et les professionnels du territoire sur les avantages du paillage et de l'éco-pâturage.
3- Réaliser des ateliers jardinage et solliciter la participation des habitants pour partager leurs connaissances en jardinage naturel.
4- Communiquer sur les actions du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN) via le service Urbanisme comme la vente d'essences locales à tarifs très compétitifs.
5- Communiquer sur les retours d'expériences du territoire (tondeuse mulching, paillage, robot tondeuse, haies sèches, éco-pâturage…) et assurer le suivi des actions.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Action 3D : Promouvoir les pratiques de compostage sur le territoire

Le compostage est un procédé de transformation de matières fermentescibles, très utilisé en particulier en milieu agricole. En effet, le résultat du compostage (compost) permet d'amender les sols en améliorant leur structure et leur fertilité.

Cette pratique simple est très efficace pour réduire les quantités de déchets fermentescibles des poubelles ménagères (OMR). Par ailleurs, elle permet aux foyers d'être autonomes et de moins dépendre des déchetteries pour des apports de branchages et gazons également.

Une autre raison importante pour pratiquer le compostage est de réduire les émissions de gaz à effet serre (GES). La mise en décharge des biodéchets est à l'origine d'émissions de GES : le tassement des déchets provoque également la fermentation de déchets alimentaires dans un milieu sans oxygène, créant ainsi des conditions favorables à l'émission de méthane dans l'atmosphère. Ce gaz a un pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO2. De même, l'incinération de ces déchets produit également des GES et notamment du CO2 lors de leur combustion. (Source : ADEME)

La CCYN vend des composteurs aux habitants depuis 2009. Afin de privilégier la pratique de gestion de proximité des déchets, la CCYN souhaite les distribuer aux habitants et écoles sur son territoire.



Figure 4- Composteur modèle 600 L. bois



Figure 5- Composteur modèle 1000 L. bois

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Dans ce contexte, la CCYN propose de :

1- Former des guides composteurs ou déléguer la gestion de composteurs à un prestataire du territoire.
2- Distribuer gratuitement des composteurs adaptés à chaque public : aux habitants, aux établissements publics, aux services des communes, aux écoles.
3- Vendre des composteurs aux professionnels.
4- Concevoir un guide du compostage pour distribution au public et à mettre en ligne sur le site de la CCYN.
5- Réaliser une expérimentation de compostage en pied d'immeuble : démarrage, accompagnement et suivi.
6- Lancer un appel à candidature pour former des référents de compostage collectif pour chaque site.
7- Promouvoir et développer des activités autour du compostage (jardins familiaux, potager, apéro compost…).
8- Proposer des animations sur les sites de compostage en établissements scolaires et en entreprises.
9- Mettre en place des « Rencontres du compostage » avec le grand public. Suivre le dispositif dans sa durée.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le tableau et la figure suivante présentent la composition moyenne des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Le PLPDMA s'appuie donc sur ces éléments pour identifier les principales OMR produites et comment les réduire.

Tableau 4 - Composition moyenne des principaux flux présents dans les ordures ménagères

CATÉGORIES	Moyenne MODECOM (référence national) 2017
*Putrescibles (biodéchets)	32,8%
*Plastiques	14,7%
*Textiles sanitaires	13,9%
*Papiers	8,6%
Cartons	6,4%
Verre	5,3%
*Combustibles non classés	4,6%
*Incombustibles	4,3%
Métaux	3,4%
Textiles	3,0 %
*Composites	2,3%
Déchets dangereux	0,6%

***Putrescibles :** déchets alimentaires, produits alimentaires non consommés, produits alimentaires non consommés sous emballages, déchets de jardins, autres putrescibles.

***Papiers :** emballages papiers, journaux, revues, magazines (JRM), imprimés publicitaires, papiers bureaucratiques, autres papiers.

***Plastiques :** sacs poubelle, autres sacs plastiques, autres films plastiques d'emballage ; bouteilles et flacons en PET, bouteilles et flacons polyoléfines, autres emballages plastiques, autres plastiques.

***Textiles sanitaires :** couches bébé, autre fraction hygiénique, fraction papiers souillés.

***Combustibles non classés** : emballages en bois, chaussures, maroquinerie, autres combustibles

***Incombustibles :** emballages incombustibles, autres incombustibles

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

***Composites :** emballages de liquides alimentaires, autres emballages composites, petits appareils ménagers (PAM)

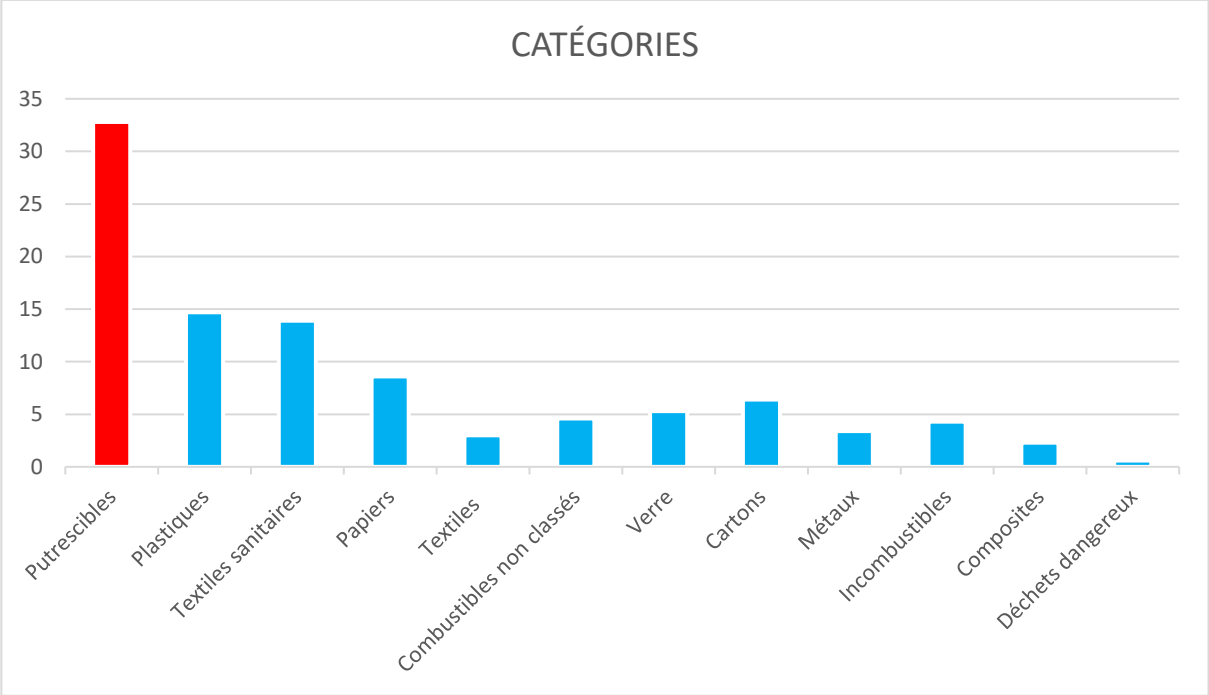


Figure 9 : Graphique de la composition moyenne des ordures ménagères

Selon ces résultats, le PLPDMA doit enrayer la production des déchets majoritaires trouvés dans les OMR :

- **Les putrescibles (biodéchets), en limitant le gaspillage alimentaire et favorisant le compostage.**
- **Le plastique et le papier, en communiquant massivement sur les consignes de tri et en limitant son utilisation.**

Sachant que les biodéchets sont le flux en quantité majoritaire dans les OMR de la CCYN, il est nécessaire de les diminuer, voire les éviter, pour pouvoir baisser les tonnages des ordures ménagères. Ainsi, l'objectif de l'axe 4 est :

Objectif n°4 : Diminuer le gaspillage alimentaire dans tous les types de restauration

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Action 4A : Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives

En France, on comptabilise chaque année 10 millions de tonnes de produits alimentaires perdus et gaspillés.

Sur l'ensemble de la chaine alimentaire, 150 kg/hbt/an de produits alimentaires sont gaspillés. 33% de ces pertes sont générées au niveau de la consommation (Source : Déchets chiffres-clés l'essentiel 2021 Ademe).
Pour la phase de consommation, cela représente environ 30 kg par personne et par an de pertes et gaspillages au foyer (dont 7 kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés).

Selon le MODECOM 2017, environ 33 % des OMR produits à la CCYN seraient constitués des déchets putrescibles. Par conséquent, diminuer le gaspillage alimentaire est un axe de grande importance pour la réduction des OMR.

De ce fait, la CCYN a également fixé la réduction du gaspillage alimentaire comme un de ses objectifs du PAT (Plan Alimentaire Territorial). Les actions du PAT complémentent les actions du PLPDMA, et vice-versa.

La CCYN propose de :

1- Sensibiliser les scolaires au cours d'animations dans les classes et dans les cantines et nommer des éco-délégués.
2- Renforcer la signalétique et les bons gestes du tri.
3- Intervenir auprès des professeurs référents et du personnel de restauration.
4- Proposer le défi de la tour du pain.
5- Proposer le défi zéro gaspillage.
6- Proposer des menus anti-gaspillage au personnel de restauration (et si possible à la cuisine centrale).
7- Former du personnel de l'école à l'usage du composteur et son suivi.
8- Relancer un concours de pesées de restes entre établissements.
9- Suivre le dispositif dans la durée.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Action 4B : Accompagner les restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

La CCYN souhaite encourager les restaurateurs de son territoire à proposer le « gourmet bag » (ou doggy bag) à leurs clients. Il s'agit d'un emballage dans lequel les clients d'un restaurant peuvent ramener les restes de repas qui n'ont pas été terminés pour les consommer chez eux.

A travers cette action, la CCYN souhaite accompagner les restaurateurs intéressés par le dispositif en communiquant sur les nombreux avantages écologiques et économiques du gourmet bag. Cette action est également présente comme un des objectifs du PAT.

La CCYN propose de :

1- Réaliser un état des lieux des professionnels qui proposent déjà des doggy bag pour découvrir s'ils le proposent systématiquement ; ainsi que la part des clients qui le demandent, etc.
2- Envoyer un courrier à l'ensemble des restaurateurs pour leur expliquer la démarche et le concept du Gourmet Bag.
3- Accompagner les restaurateurs qui souhaitent s'engager (mise à disposition d'outils de communication, distribution d'emballages) et suivi.
4- Diffuser de messages réguliers de communication sur l'intérêt d'utiliser le Gourmet Bag pour les particuliers.
5- Parallèlement, populariser les applications qui visent à limiter les pertes alimentaires des professionnels en vendant des produits à prix bas.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Action 4C : Sensibiliser au gaspillage alimentaire

La CCYN souhaite promouvoir des initiatives diversifiées auprès de la population de son territoire pour lutter contre le gaspillage alimentaire. La CCYN propose de :

1- Sensibiliser les habitants pour tendre vers une alimentation équilibrée.
2- Proposer des ateliers zéro déchets.
3- Proposer des ateliers de recettes anti-gaspillage.
4- Expérimenter l'Atelier Cuisine Mobile pour proposer des recettes anti-gaspillage. Il s'agit d'une cuisine aménagée sur une caravane qui se déplacera sur tout le territoire en proposant plusieurs ateliers de cuisine thématiques portés par des agents de la communauté de communes. C'est un outil pour apprendre à cuisiner, apprendre à cuisiner mieux ses restes, découvrir de nouvelles recettes avec des produits locaux et être en contact avec les habitants pour les sensibiliser sur le gaspillage alimentaire.
5- Communiquer sur les dates de consommation.
6- Accompagner la mise en place de la valorisation des invendus. La CCYN souhaite diminuer les pertes alimentaires dans la chaîne de production, dès les champs jusqu'aux grandes surfaces. Cet axe est aussi présent sur le PAT (Plan Alimentaire Territorial). Pour ce faire, la CCYN propose de favoriser la consommation des fruits et légumes « moches ».



Figure 10- Campagne contre le gaspillage alimentaire

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

AXE 5 : Augmenter la durée de vie des produits

Objectif n°5 : Promouvoir le réemploi et la réparation

Juste après les déchets verts et les OMR, ce sont les apports en déchetterie qui représentent le troisième plus gros volume sur la CCYN.

Afin de réduire les apports en déchetteries, l'objectif est d'augmenter la durée de vie des produits tout en soutenant le développement du réemploi et de la réutilisation.

Action 5A : Promouvoir les solutions de réemploi et réparation sur le territoire

La CCYN veut instaurer des journées spéciales de promotion du réemploi et de la réparation qui peuvent se décliner en plusieurs actions. La CCYN propose de :

1- Créer et diffuser un questionnaire auprès des usagers pour recueillir leur perception sur leur mode de consommation, l'achat et la vente de matériel d'occasion et leur avis sur le réemploi.
2- Communiquer sur le label « Répar'Acteurs » auprès des entreprises du territoire pour qu'elles s'y mettent.
3- Ajouter sur le site internet de la CCYN les réparateurs et les « Répar'Acteurs » sur le territoire.
4- Mener une campagne d'affichage sur les déchetteries qui invite les usagers à augmenter la durée de vie et à réparer leurs équipements défaillants avant de les mettre au rebut.
5- Développer les « répare café » d'Yvetot en partenariat avec les réparateurs locaux.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Action 5B : Promouvoir une ressourcerie et la filière réemploi dans la déchetterie

La ressourcerie est un centre qui a pour vocation de récupérer (via principalement des apports, de dons ou de produits récupérés via les zones de réemploi en déchetterie), valoriser et/ou réparer, des produits d'occasion ou des produits usés (ayant le statut de déchets) en vue de la revente au grand public.

Les objets y sont contrôlés, nettoyés et remis en état si nécessaire (réparation, relooking[2]), certains peuvent faire l'objet d'upcycling[3]. Ces zones de réemploi peuvent également assurer des missions d'animation et de sensibilisation à l'environnement.

Il s'agit donc d'instaurer des zones de réemploi dans les deux déchetteries d'Yvetot Normandie, d'identifier, collecter et réparer les équipements pour être réutilisés par les usagers. La CCYN propose de :

1- Accompagner l'association en charge du projet de ressourcerie et prévoir la mise en œuvre opérationnelle ou mettre en place un partenariat avec une ressourcerie située sur un territoire voisin.
2- Instaurer des zones de réemploi dans les deux déchetteries d'Yvetot Normandie via un partenariat avec l'association portant la ressourcerie.
3- Créer une page spécifique de réemploi sur le site internet de la collectivité : communication sur la filière de réemploi en déchetterie ainsi que sur la future recyclerie.
4- Communiquer régulièrement sur le réemploi via les supports de communication de la collectivité (articles de presse, page internet, pages Facebook de la collectivité et la future recyclerie.

[2] Rénover le mobilier ou un objet afin de lui donner une nouvelle apparence.

[3] Le surcyclage, recyclage valorisant ou supra recyclage consiste à récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure. Il s'agit donc d'un recyclage « par le haut ».

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

5- Fiches actions

Le PLPDMA 2024 – 2030 de la Communauté de Communes Yvetot Normandie est organisé en 5 axes qui se déclinent en plusieurs actions pour atteindre les objectifs fixés par le cadre réglementaire. Les actions dans les fiches actions peuvent posséder différents degrés d'importance :

Priorité 1 

Priorité 2 

Priorité 3 

Pour rappel, le diagnostic du territoire fait ressortir plusieurs flux majoritaires à diminuer : les déchets verts, les ordures ménagères et les déchets apportés en déchetterie. Ces flux de déchets font partie des DMA (déchets ménagers et assimilés). Il s'agit des déchets dont la gestion relève de la compétence des collectivités. Quant aux déchets assimilés, ce sont les déchets non dangereux des entreprises (artisans, commerçants…) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux…) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

L'objectif global du PLPDMA est la réduction des DMA sur six ans. Pour ce faire, ce plan d'action est structuré autour de 5 axes et propose 15 actions pour répondre aux obligations réglementaires en matière de prévention des déchets.

Certaines actions sont en lien avec d'autres fiches actions, comme le PAT (Plan Alimentaire Territorial). Le degré d'importance d'une action du PLPDMA peut être différent de celui du PAT, et vice-versa mais les actions sont complémentaires.

Chaque fiche action possède un ou plusieurs indicateurs de suivi et indicateurs de résultat.

Les fiches action disposent également des indicateurs estimatifs de coût :

€ < 10 000 €
€€ entre 10 000 € et 50 000 €
€€€ > 50 000 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

AXE 1 : ÊTRE ÉCO-EXEMPLAIRE

FICHE ACTION n° 1A :

➢ **Favoriser l'éco-exemplarité des agents et les élus de la collectivité - Priorité 2** **Indicateur du coût de l'action : €**
Description : La CCYN souhaite sensibiliser ses agents à la prévention et à la gestion durable de leurs déchets et implanter des bonnes pratiques au sein des administrations.
Objectif : Sensibiliser les agents du territoire à travers des séances d'animation sur la prévention des déchets.
Actions : 1- Réaliser un état des lieux de la prévention et du tri. 2- Diffuser un questionnaire dématérialisé pour connaître les habitudes des agents, des élus et des communes volontaires et recenser leurs idées pour la réduction des déchets des administrations. 3- Proposer une liste d'actions à mettre en place, élaborer un guide des bonnes pratiques éco-responsables et signer une charte d'engagement en interne. 4- Définir le déroulement d'une animation auprès des agents (thème abordé, durée de l'intervention etc.). 5- Réaliser des diagnostics dans les administrations et y instaurer des plans d'actions. 6- Procéder à l'organisation de l'atelier de sensibilisation des agents. 7- Réaliser une enquête de satisfaction auprès des agents. 8- Éditer et diffuser un outil de bonnes pratiques en matière de consommation responsable.
Publics cibles : Agents de la collectivité
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie
Partenariats potentiels : Agents de la collectivité
Indicateurs de suivi : - Nombre d'actions identifiés - Nombre d'agents sensibilisés
Indicateurs de résultat : Le niveau de sensibilisation/implication des agents

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

FICHE ACTION n° 1B :

➢ **Être éco-exemplaire lors des événements organisés par la CCYN - Priorité 2** **Indicateur du coût d'action : €**
Description : La CCYN souhaite mettre à disposition des organisateurs d'évènements d'YN des outils clés en main pour faire respecter les consignes de tri.
Objectif : Diminuer la production de déchets et être éco-exemplaire dans le choix des outils de communication.
Actions : Mettre à disposition aux organisateurs d'YN : des éco-cup, des poubelles à mégot, des affiches et des consignes de tri pour chaque poubelle sur chaque évènement organisé par la CCYN.
Publics cibles : Tout public
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie
Partenariats potentiels : Agents de la collectivité, organisateurs des évènements
Indicateurs de suivi : - Nombre d'évènements réalisés avec les outils de bonne gestion de déchets
Indicateurs de résultat : - La quantité de déchets évitées (plastique), - La qualité du tri des déchets (et les erreurs de tri) lors des évènements

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

FICHE ACTION n° 1C :

➢ **Être eco-exemplaire sur la gestion des déchets verts - Priorité 2** **Indicateur du coût d'action : €**
Description : La CCYN souhaite être éco-exemplaire sur la gestion de ses déchets verts en interne.
Objectif : Gestion différenciée des espaces verts selon les zones de la CCYN afin de réduire les apports des déchets verts à la déchetterie.
Actions : Lors de la rédaction de son marché de gestion des espaces verts, la CCYN proposera le mulching, la tonte raisonnée et la fauche raisonnée adapté aux différents endroits.
Publics cibles : Prestataire du marché de gestion des déchets verts
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie
Partenariats potentiels : Agents de la collectivité, prestataire
Indicateurs de suivi : - Nombre de passages du prestataire sur les déchetteries de la CCYN
Indicateurs de résultat : - Le tonnage des déchets verts évités (ou réduits)

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

AXE 2 : SENSIBILISER POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

FICHE ACTION n° 2A :

➢ **Communication générale pour la prévention des déchets - Priorité 1** **Indicateur du coût d'action : €**
Description : La CCYN souhaite que le PLPDMA soit accompagné d'un dispositif de communication soutenu pour réussir à faire changer les habitudes. Chaque action nécessite une communication spécifique et le plan d'actions doit s'insérer dans une stratégie générale pendant toute sa durée.
Objectif : Réaliser un plan de communication sur les 6 ans du PLPDMA afin de permettre aux usagers de suivre l'avancer du PLPDMA et les différentes actions mises en place sur le territoire.
Actions : 1- Communiquer sur le lancement du PLPDMA. 2- Élaborer un plan de communication sur 6 ans en utilisant tous les moyens de communication disponibles (panneau pocket, etc…) 3- Créer un onglet prévention sur le site internet et sur les réseaux sociaux et alimenter cet onglet au cours du PLPDMA. 4- Pérenniser les trois escape games[4] sur le tri et le recyclage (2 à la médiathèque et 1 mobile pour les scolaires). 5- Réaliser des vidéos de sensibilisation (d'une minute maximum) sur le fonctionnement de la collecte, du tri, du recyclage, du compostage, du réemploi et de la prévention des déchets et les diffuser. 6- Proposer des visites de sites : centre de tri, SEVEDE… 7- Concevoir des outils de communication innovants. 8- Pérenniser la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD). 9- Afficher des messages de prévention sur les BOM de collecte. 10- Communiquer via le Vikibus et les panneaux d'information des communes pour instaurer une communication de proximité.
Publics cibles : Tout public
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie
Partenariats potentiels : Services de communication, informatique et les médias locaux
Indicateurs de suivi : - Nombre d'escape games

[4] Escapes games : Un escape game est un jeu immersif dans lequel un groupe de joueurs est enfermé dans un univers décoré selon un thème précis.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

- Nombre d'animations réalisées par année
Indicateurs de résultat : Le niveau de sensibilisation et de mobilisation des citoyens

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

FICHE ACTION n° 2B :

➢ **Sensibiliser l'ensemble des scolaires grâce à un programme d'animations tous niveaux - Priorité 1** **Indicateur du coût d'action : €**
Description : La CCYN souhaite sensibiliser les élèves, vu qu'ils sont les acteurs indispensables de la prévention des déchets sur le territoire. Des actions de communication spécifiques doivent être menées auprès des établissements scolaires afin de leur permettre de développer dès le plus jeune âge des réflexes de prévention des déchets et de relayer ces informations auprès de leurs parents.
Objectif : Sensibiliser les élèves sur la notion et les bienfaits de la prévention et leur donner des moyens d'agir pour réduire les déchets.
Actions : 1- Créer des animations de sensibilisation à la prévention des déchets. 2- Définir un programme pédagogique sur la prévention et élaborer des supports sur lesquels les enseignants pourront se baser. 3- Contacter les établissements scolaires, le SEVEDE et le centre de tri en début d'année pour établir le planning des visites. 4- Réaliser une enquête de satisfaction auprès des enseignants à la fin de l'année. 5- Communiquer sur l'importance du tri à la source des biodéchets et du compostage. 6- Réaliser des animations variées à tous niveaux scolaires (de la maternelle au lycée).
Publics cibles : Établissements scolaires
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie
Partenariats potentiels : Établissements scolaires et périscolaires, communes membres, SEVEDE et centre du tri
Indicateurs de suivi : - Nombre d'écoles qui ont participé - Nombre de classes sensibilisés
Indicateurs de résultat : - Le niveau de sensibilisation et de mobilisation des élèves - La qualité du tri des déchets (et les erreurs de tri) des écoles

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

FICHE ACTION n° 2C :

➢ **Communication spécifique à l'habitat collectif – Priorité 1** **Indicateur du coût d'action : €€**
Description : L'habitat collectif représente un pourcentage non négligeable sur le territoire de la CCYN. La CCYN souhaite sensibiliser ses habitants qui nécessitent une communication spécifique afin de les accompagner dans leur changement de comportement et dans la réduction des déchets.
Objectif : Communiquer spécifiquement auprès des ménages en habitat collectif sur les principes de la prévention et le tri des déchets.
Actions : 1- Recenser les besoins et les problématiques rencontrés auprès de l'ensemble des bailleurs par le biais de groupes de travail. 2- Mettre à niveau la conteneurisation et la signalétique. 3- Distribuer le guide du tri et de la prévention aux bailleurs. 4- En lien avec l'axe 3 : déployer le compostage partagé.
Publics cibles : Ménages en habitat collectif
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie
Partenariats potentiels : Bailleurs sociaux
Indicateurs de suivi : Nombre d'immeubles équipés en guide de tri et nouvelles signalétiques
Indicateurs de résultat : - La qualité du tri des déchets (et les erreurs de tri) des habitats collectifs - Le niveau de sensibilisation et de mobilisation des citoyens

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

AXE 3 : ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

FICHE ACTION N° 3A :

➢ **Mettre en place un service de broyage - Priorité 1** **Indicateur du coût d'action : €€€**
Description : La CCYN souhaite promouvoir le broyage des végétaux afin de réduire la masse des déchets verts des jardins et de les valoriser en compost, paillage, litières pour animaux et en application dans les allées de jardin. Grâce au broyage, le gazon, la pelouse et les branchages ne doivent donc plus être considérés comme des déchets mais comme une ressource naturelle.
Objectif : Équiper un site de la CCYN d'un broyeur et organiser des ateliers ponctuels de broyage sur site afin de réduire la quantité de déchets verts en déchetterie.
Actions : 1- Acquérir de broyeurs de végétaux et de branches ou faire réaliser cette prestation par une entreprise. 2- Installer des broyeurs sur un site de la CCYN. 3- Redonner le broyat aux usagers pour être ensuite utilisé. 4- Mutualiser un des broyeurs pour les services des espaces verts des communes. 5- Créer une plaquette de communication informant des usages du broyat. 6- Créer des partenariats avec les professionnels de la jardinerie pour qu'ils sensibilisent leurs clients à l'utilisation des broyats sur place. 7- Proposer des ateliers de broyage et de distribution du broyat à destination du grand public. 8- Tenir à disposition des agriculteurs locaux les déchets verts broyés (qui n'ont pas été récupérés par les usagers) pour être valorisés sous forme de co-compostage ou de paillage.
Publics cibles : Les particuliers et les services techniques des communes
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie
Partenariats potentiels : Agents de déchetterie, services techniques des espaces verts des communes**,** associations de jardinage (Association de jardins ouvriers et familiaux d'Yvetot)**,** service communication
Indicateurs de suivi : Nombre d'ateliers organisés par an, Nombre de participants aux ateliers
Indicateurs de résultat : - Le tonnage des déchets verts évités (ou réduits)

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

- La réduction du coût de gestion des déchets verts

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

FICHE ACTION N° 3B :

➢ **Promouvoir la gestion de proximité des déchets verts - Priorité 1** **Indicateur du coût d'action : €€**
Description : La CCYN souhaite proposer aux habitants une subvention pour l'acquisition de robot tondeuse ou de tondeuse mulching.
Objectif : Diminuer les apports de déchets de jardin en déchetterie et privilégier l'utilisation d'engrais naturel à partir du broyage chez l'usager.
Actions : 1- Créer une plaquette de communication informant des avantages du robot tondeuse/tonteuse mulching. 2- Créer des partenariats avec les professionnels de la jardinerie pour qu'ils sensibilisent leurs clients à l'utilisation des robots tondeuses / tondeuses mulching. 3- Communiquer auprès des usagers des déchetteries sur l'aide au financement de robot tondeuse/tondeuse mulching. 4- Aider au financement de robot tondeuse et de tondeuse mulching.
Publics cibles : Les habitants qui possèdent un espace végétalisé à la maison.
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie
Partenariats potentiels : Agents des déchetteries, professionnels de la jardinerie, service communication
Indicateurs de suivi : Nombre de subventions réalisées
Indicateurs de résultat : - Tonnages des déchets verts évités (ou réduits) - La réduction du coût de gestion des déchets verts

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

FICHE ACTION N° 3C :

➢ **Promouvoir le jardinage au naturel - Priorité 2** **Indicateur du coût d'action : €**
Description : La CCYN souhaite encourager la gestion de proximité de leurs déchets verts et initier la population aux méthodes de jardinage alternatives et plus respectueuses de l'environnement (paillage, broyage, choix des essences moins productrices de déchets verts).
Objectif : Permettre une première sensibilisation des habitants du territoire à la notion de jardinage au naturel à travers la diffusion de guides pédagogiques (notamment le manuel de ressource au jardin édité par l'ADEME) sur le site internet, lors des ateliers de compostage et dans les jardineries.
Actions : 1- Inciter les habitants à l'utilisation des branchages en haies sèches et déconseiller les plantations des thuyas. 2- Communiquer auprès la population et les professionnels du territoire sur les avantages du paillage et de l'éco-pâturage. 3- Organiser des ateliers jardinage et solliciter la participation des habitants pour partager leurs connaissances en jardinage naturel. 4- Communiquer sur les actions du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN) via le service Urbanisme comme la vente d'essences locales à tarifs très compétitifs. 5- Communiquer sur les retours d'expériences du territoire (tondeuse mulching, paillage, robot tondeuse, haies sèches, éco-pâturage…) et assurer le suivi des actions.
Publics cibles : Tout public
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie
Partenariats potentiels : Agents de déchetterie, professionnels de la jardinerie, Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, service communication
Indicateurs de suivi : Nombre de participants aux ateliers
Indicateurs de résultat : - Tonnages des déchets verts évités (ou réduits) - La réduction du coût de gestion des déchets verts

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

FICHE ACTION N° 3D :

➢ **Promouvoir les pratiques de compostage sur le territoire - Priorité 1** **Indicateur du coût d'action : €€€**
Description : La CCYN vend des composteurs aux habitants depuis 2009. La communauté de communes souhaite pérenniser la pratique du compostage sur le territoire. Cette pratique permet aux foyers d'être autonomes et de moins dépendre des déchetteries tout en réduisant leur part d'ordures ménagères. La majorité des déchets verts peuvent être compostés.
Objectif : Développer le compostage individuel et collectif afin de promouvoir le tri a la source des biodéchets, privilégier leur valorisation in situ et baisser le tonnage des OMR (détournement de flux OMR pour la valorisation organique).
Actions : 1- Former des guides composteurs ou déléguer la gestion des composteurs à un prestataire du territoire. 2- Distribuer gratuitement des composteurs adaptés à chaque public : aux habitants, aux établissements publics, aux services de communes, dans les écoles. 3- Vendre des composteurs aux professionnels. 4- Concevoir un guide du compostage pour distribution et pour mettre en ligne sur le site de la CCYN. 5- Réaliser une expérimentation du compostage en pied d'immeuble/collectif : démarrage, accompagnement et suivi. 6- Lancer un appel à candidature pour former des référents de compostage collectif pour chaque site. 7- Promouvoir et développer des activités autour du compostage (jardins familiaux, potager, apéro compost…). 8- Proposer des animations sur le site de compostage en établissements scolaires et en entreprises. 9- Mettre en place des « Rencontres du compostage » avec le grand public. Suivre le dispositif dans sa durée.
Publics cibles : Tout public
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie
Partenariats potentiels : Associations de jardinage (Association de jardins ouvriers et familiaux d'Yvetot), guides composteurs volontaires, services techniques des espaces verts, bailleurs sociaux
Indicateurs de suivi : Nombre de composteurs distribués par année, Nombre d'animations autour du compostage

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Indicateurs de résultat :

- Tonnages des OMR et des déchets verts évités (ou réduits)
- La réduction du coût de gestion des OMR et des déchets verts

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

AXE 4 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

FICHE ACTION n° 4A :

➢ **Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives –** **Priorité 3** **Indicateur du coût d'action : €**
Cette action se trouve en priorité 2 dans le PAT
Description : La CCYN a fixé la réduction du gaspillage alimentaire comme un de ses objectifs du PAT (Plan Alimentaire Territorial). Les actions du PAT complémentent les actions du PLPDMA, et vice-versa.
Objectif : Accompagner chaque année des établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre d'un appel à projet annuel.
Actions : 1- Sensibiliser les scolaires au cours d'animations dans les classes et dans les cantines et nommer des éco-délégués. 2- Renforcer la signalétique et les bons gestes du tri. 3- Intervenir auprès des professeurs référents et du personnel de restauration. 4- Proposer le défi de la tour du pain. 5- Proposer le défi zéro gaspillage. 6- Proposer des menus anti-gaspillage au personnel de restauration (et si possible à la cuisine centrale). 7- Former du personnel de l'école à l'usage du composteur et son suivi. 8- Relancer un concours de pesées de restes entre établissements. 9- Suivre le dispositif dans la durée.
Publics cibles : Établissements scolaires
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie
Partenariats potentiels : Établissements scolaires, entreprises de collecte et valorisation des biodéchets
Indicateurs de suivi : - Nombre de sites pilotes chaque année - Nombre d'élèves sensibilisés
Indicateurs de résultat : - Le niveau de sensibilisation et de mobilisation des élèves et du personnel - La quantité des déchets évités (ou réduits)

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

FICHE ACTION n° 4B :

➢ **Accompagner les restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire - Priorité 3** **Indicateur du coût d'action : €**
Cette action se trouve en priorité 1 dans le PAT
Description : La CCYN souhaite encourager les restaurateurs de son territoire à proposer le « gourmet bag » (ou doggy bag) à leurs clients. A travers cette action, la CCYN souhaite accompagner les restaurateurs intéressés par le dispositif en communiquant sur les nombreux avantages écologiques et économiques du gourmet bag. Cette action est également présente comme un des objectifs du PAT.
Objectif : Réduire les quantités de déchets alimentaires gaspillées en sensibilisant les restaurateurs et leurs clients au Gourmet Bag ou équivalent.
Actions : 1- Réaliser un état des lieux des professionnels qui proposent déjà des doggy bag pour découvrir s'ils le proposent systématiquement ; ainsi que la part des clients qui le demandent, etc. 2- Envoyer un courrier à l'ensemble des restaurateurs pour leur expliquer la démarche et le concept du Gourmet Bag. 3- Accompagner les restaurateurs qui souhaitent s'engager (mise à disposition d'outils de communication, distribution d'emballages) et suivi. 4- Diffuser de messages réguliers de communication sur l'intérêt d'utiliser le Gourmet Bag pour les particuliers. 5- Parallèlement, populariser les applications qui visent à limiter les pertes alimentaires des professionnels en vendant des produits à prix bas.
Publics cibles : Restaurateurs
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie
Partenariats potentiels : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Indicateurs de suivi : - Nombre de restaurateurs engagés dans la démarche - Nombre de « gourmet bag » distribués chaque année
Indicateurs de résultat : - Tonnages des OMR évités (ou réduits)

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

- Le niveau de sensibilisation et mobilisation des professionnels

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

FICHE ACTION n° 4C :

➢ **Sensibiliser au gaspillage alimentaire - Priorité 3** **Indicateur du coût d'action : €**
Cette action se trouve en priorité 1 dans le PAT
Description : La CCYN souhaite promouvoir des initiatives diversifiées auprès de la population de son territoire pour lutter contre le gaspillage alimentaire.
Objectif : Sensibiliser la population générale sur le gaspillage alimentaire.
Actions : 1- Sensibiliser les habitants pour tendre vers une alimentation équilibrée. 2- Proposer des ateliers zéro déchets. 3- Proposer des ateliers de recettes anti-gaspillage 4- Expérimenter l'Atelier Cuisine Mobile pour proposer des recettes anti-gaspillage. Il s'agit d'une cuisine aménagée sur une caravane qui se déplacera sur tout le territoire en proposant plusieurs ateliers de cuisine thématiques portés par des agents de la communauté de communes. C'est un outil pour apprendre à cuisiner, apprendre à cuisiner mieux ses restes, découvrir de nouvelles recettes avec des produits locaux et être en contact avec les habitants pour les sensibiliser sur le gaspillage alimentaire. 5- Communiquer sur les dates de consommation. 6- Accompagner la mise en place de la valorisation des invendus. La CCYN souhaite diminuer les pertes alimentaires dans la chaîne de production, dès les champs jusqu'aux grandes surfaces. Cet axe est aussi présent sur le PAT (Plan Alimentaire Territorial). Pour ce faire, la CCYN propose de favoriser la consommation des fruits et légumes « moches ».
Publics cibles : Tout public
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie
Partenariats potentiels : Le service communication
Indicateurs de suivi : Nombre de participants aux ateliers
Indicateurs de résultat : - Le niveau de sensibilisation et de mobilisation des citoyens - Tonnages des OMR évités (ou réduits) - La réduction du coût de gestion des OMR

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

AXE 5 : AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

FICHE ACTION n° 5A :

➢ **Promouvoir les solutions de réemploi et réparation sur le territoire - Priorité 1** **Indicateur du coût d'action : €**
Description : La CCYN souhaite instaurer des journées spéciales de promotion du réemploi et de la réparation qui peuvent se décliner en plusieurs actions.
Objectif : Informer les usagers sur les possibilités de réparation sur le territoire et permettre un détournement d'une partie des tonnages en déchèteries.
Actions : 1- Créer et diffuser un questionnaire auprès des usagers pour recueillir leur perception sur leur mode de consommation, l'achat et la vente de matériel d'occasion et leur avis sur le réemploi. 2- Communiquer sur le label « Répar'Acteurs » auprès des entreprises du territoire pour qu'elles s'y mettent. 3- Ajouter sur le site internet de la CCYN les réparateurs et les « Répar'Acteurs » sur le territoire. 4- Mener une campagne d'affichage sur les déchetteries qui invite les usagers à augmenter la durée de vie et à réparer leurs équipements défaillants avant de les mettre au rebut. 5- Développer le « répare café » d'Yvetot en partenariat avec les réparateurs locaux.
Publics cibles : Tout public
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie
Partenariats potentiels : La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les agents des déchetteries, les associations, la presse
Indicateurs de suivi : - Nombre d'ateliers organisés - Nombre d'artisans-commerçants engagés dans la démarche
Indicateurs de résultat : - Le niveau de sensibilisation et de mobilisation des citoyens - Quantité de déchets évités ou réduits en déchetterie

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

FICHE ACTION n° 5B :

➢ **Promouvoir une ressourcerie et la filière réemploi dans la déchetterie - Priorité 2** **Indicateur du coût d'action : €€€**
Description : La CCYN souhaite instaurer des zones de réemploi dans les deux déchetteries d'Yvetot Normandie, d'identifier, de collecter et réparer les équipements pour être réutilisés par les usagers.
Objectif : Informer les usagers des alternatives possible pour les objets encore utilisables dont ils ne se servent plus et réduire les tonnages de déchets en déchetteries (encombrants notamment).
Actions : 1- Accompagner l'association en charge du projet de ressourcerie et prévoir la mise en œuvre opérationnelle ou mettre en place un partenariat avec une ressourcerie située sur un territoire voisin. 2- Instaurer des zones de réemploi dans les deux déchetteries d'Yvetot Normandie via un partenariat avec l'association portant la ressourcerie. 3- Créer une page spécifique de réemploi sur le site internet de la collectivité : communication sur la filière de réemploi en déchetterie ainsi que sur la future ressourcerie. 4- Communiquer régulièrement sur le réemploi via les supports de communication de la collectivité (articles de presse, page internet, pages Facebook de la collectivité et la future recyclerie.
Publics cibles : Tout public
Porteur de l'action : Communauté de Communes Yvetot Normandie, association du territoire
Partenariats potentiels : Associations du territoire, EPCI voisins
Indicateurs de suivi : - Nombre d'articles publiés sur le sujet du réemploi (tout support) - Tonnages détournés des déchetteries
Indicateurs de résultat : - Quantité de déchets évités ou réduits en déchetterie - Le coût évité (ou réduit) de la gestion des déchets en déchetterie

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

- Le niveau de sensibilisation et de mobilisation des acteurs du territoire (citoyens, entreprises, associations…)

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

ÉVALUATION FINANCIÈRE

N°	Nom de l'action	Priorité	Coût estimé	Priorité dans d'autres fiches action
1A	Favoriser l'éco-exemplarité des agents de la collectivité	**2**	€ < 10 000 €	
1B	Être éco-responsable lors des évènements organisés par la CCYN	**2**	€ < 10 000 €	
1C	Être éco-exemplaire sur la gestion des déchets verts	**2**	€ < 10 000 €	
2A	Communication générale pour la prévention des déchets	**1**	€ < 10 000 €	
2B	Sensibiliser l'ensemble des scolaires grâce à un programme d'animations tous niveaux	**1**	€ < 10 000 €	
2C	Communication spécifique à l'habitat collectif	**1**	€€ entre 10 000 € et 50 000 €	
3A	Mettre en place un service de broyage	**1**	€€€ > 50 000 €	
3B	Promouvoir la gestion de proximité des déchets verts	**1**	€€ entre 10 000 € et 50 000 €	
3C	Promouvoir le jardinage au naturel	**2**	€ < 10 000 €	
3D	Promouvoir les pratiques de compostage sur le territoire	**1**	€€€ > 50 000 €	
4A	Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives	**3**	€ < 10 000 €	**Priorité 2 PAT**
4B	Accompagner les restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	**3**	€ < 10 000 €	**Priorité 1 PAT**
4C	Sensibiliser au gaspillage alimentaire	**3**	€ < 10 000 €	**Priorité 1 PAT**
5A	Promouvoir solutions de réemploi et réparation sur le territoire	**1**	€ < 10 000 €	
5B	Promouvoir une ressourcerie et la filière réemploi dans la déchetterie	**2**	€€€ > 50 000 €	

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

MOYENS HUMAINS

Les moyens humains internes nécessaires pour animer les actions du PLPDMA sont au minimum d'un Equivalent Temps Plein pendant les 6 ans du PLPDMA sans compter les actions en lien avec l'étude biodéchets (action n°3D : promouvoir les pratiques de compostage et action n°3A : mettre en place un service de broyage) qui nécessiteront des moyens humains supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

ANNEXES

I- La procédure d'adoption du PLPDMA (dates prévisionnelles*) :

CONSULTATION DU PUBLIC ET ADOPTION DU PLPDMA

Validation du projet de PLPDMA en CCES	Validation par les Commissions rudologie / environnement et les maires	Consultation du public (Nécessite une délibération)	Conseil communautaire	Adoption du PLPDMA, puis transmission à l'ADEME et au Préfet
FÉVRIER 2024	MARS 2024	AVRIL/MAI 2024 21 jours minimum**	JUIN 2024	JUIN 2024 Après adoption, le PLPDMA pourra être publié sur le site web de la CCYN

* Si des modifications sont apportées au PLPDMA, le projet modifié est à nouveau présenté à la CCES.

**Selon le guide Méthodologique Ademe.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

II- Planning du PLPDMA 2024 – 2030 : les grandes lignes

Planning PLPDMA 2024 - 2030 : les grandes lignes

Actions	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Priorité
1A - Favoriser l'éco-exemplarité des agents de la collectivité								Priorité 2
1B - Être éco-responsable lors des évènements organisés par la CCYN								Priorité 2
1C - Être éco-exemplaire sur la gestion des déchets verts								Priorité 2
2A - Communication générale pour la prévention des déchets								Priorité 1
2B - Sensibiliser l'ensemble des scolaires grâce à un programme d'animations tous niveaux								Priorité 1
2C - Communication spécifique à l'habitat collectif								Priorité 1
3A - Mettre en place un service de broyage								Priorité 1
3B - Promouvoir la gestion de proximité des déchets verts								Priorité 1
3C - Promouvoir le jardinage au naturel								Priorité 2
3D- Promouvoir les pratiques de compostage sur le territoire								Priorité 1
4A - Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives								Priorité 3
4B - Accompagner les restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire								Priorité 3
4C - Sensibiliser au gaspillage alimentaire								Priorité 3
5A - Promouvoir solutions de réemploi et réparation sur le territoire								Priorité 1
5B - Promouvoir une ressourcerie et la filière réemploi dans la déchetterie								Priorité 2

Légende :

Mise en place de l'action

Continuité de l'action

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

III- Budget 2024

Pour l'année 2024, le budget PLPDMA de la CCYN est le suivant :

Composteurs

30 k€

(Hors charges de personnel)

Accompagnement, matériel, formation, évènementiel

30 k€